Présentation de certains éléments du mémoire Mercredi, 17 novembre 2010

Enjeux d'acceptabilité sociale

Lucie Sauvé, Ph.D., Titulaire Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement Université du Québec à Montréal

> C.P. 8888 Succ. Centre-Ville Montréal, Québec, Canada H3C 3P8 (514) 987-6992 sauve.lucie@uqam.ca http://www.unites.uqam.ca/ERE-UQAM

au nom des membres et collaborateurs(trices) de la chaire

dans le cadre des consultations de la Commission d'enquête du BAPE sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec

Deuxième partie de l'audience

D'abord, je voudrais signaler que je ferai ma présentation sur la toile de fond de cette photo du chantier de forage qui s'est mis en branle depuis la semaine dernière à Saint-Denis-sur-Richelieu, en plein pendant les travaux de la Commission du BAPE. Malgré le discours des promoteurs – le MRNF et l'industrie gazière – sur l'acceptabilité sociale du projet gazier et sur l'importance de conclure un « pacte social » à ce sujet avec les communautés concernées et la société québécoise dans son ensemble, cette photo apporte un exemple très frappant du mépris de la dynamique de démocratie participative et délibérative mise en place, entre autres, par cette Commission du BAPE.

À la chaire de recherche, dont je suis responsable à l'UQAM, nous menons divers programmes de recherche, dont plusieurs portent sur les dynamiques éducatives en matière de santé environnementale, cette conception de la santé qui reconnaît les liens très étroits entre la santé des écosystèmes et celle des humains. Nous nous intéressons en particulier aux processus d'apprentissage collectif dans l'action sociale. Nous avons donc observé ce type de dynamique dans le cas du gaz de schiste.

Au bilan, on peut observer que le mouvement de résistance au projet industriel de gaz de schiste – imposé à la population du Québec avec force et précipitation, a permis de mettre en branle un formidable processus d'apprentissage collectif, un processus de construction d'une intelligence citoyenne de la situation, en réaction aux initiatives de marketing social des promoteurs, du gouvernement et de l'entreprise, dont la collusion ne fait plus aucun doute.

On a donc appris beaucoup de choses, à travers ces neuf derniers mois, où nous avons rencontré de nombreux protagonistes des divers « camps », et où nous avons systématiquement épluché la documentation disponible, dont celle qui est issue des médias d'ici et d'ailleurs.

Je veux saluer ici le travail extraordinaire réalisé par les gens des médias qui ont contribué à la construction d'une information responsable en permettant de faire entendre une pluralité de voix et de points de vue, de faire entendre entre autres les voix de moindre pouvoir au sein de notre société – celles qui n'ont pas la possibilité de présenter un mémoire dans cette audience ou qui se sentent intimidées de le faire. Je veux saluer aussi les personnes (en particulier Johanne Dion, Yvan Boulay, Ruth Major et maintenant Julie Brault) qui ont généreusement contribué à nous fournir des revues de presse quotidiennes ou hebdomadaires au cours des derniers mois, et à relayer ainsi une information indispensable à la mobilisation citoyenne sur la question du gaz de schiste. Enfin, je veux saluer tous les groupes et comités de citoyens qui on investi des milliers et des milliers d'heures à se saisir de cette question cruciale au Québec.

La question est en effet extrêmement vive et inquiétante pour trois raisons majeures :

1) sans débat public ni planification, le gouvernement a promu l'entrée en scène du Québec dans la production (et la consommation accrue) des hydrocarbures, réorientant ainsi sa stratégie énergétique et impliquant *de facto* la révision de son plan de réduction des gaz à effet de serre; 2) en même temps, le gouvernement a opéré unilatéralement un virage majeur en ce qui concerne notre mode de gouvernance énergétique : tout au privé;

3) le gouvernement consacre enfin les limites de notre démocratie en faveur de la dictature de l'entreprise, en maintenant la suprématie de la *Loi sur les mines* qui entrave les pouvoirs de décision de toutes les instances gouvernementales (incluant l'échelle municipale).

Le fardeau de la preuve est trop lourd pour les citoyens qui ne peuvent compter dans ce dossier sur les instances normalement chargées du respect de la qualité de vie des citoyens et de la protection de l'environnement. Ni le MDDEP, ni le MAMROT, ni le MAPAQ – via la CPTAQ entre autres –, ni aucune autre instance n'ont le pouvoir (ni le souhait pour le moins explicite) de remettre en question les fondements du projet de développement du gaz de schiste. La balle est dans le camp de la société civile, sans ressources adéquates, à bout de souffle et à contre-courant d'une puissante machine politico-économique. Nous déplorons qu'un sentiment d'urgence ait été artificiellement créé par le gouvernement. Le rythme des travaux de la Commission du BAPE témoigne d'une telle précipitation. Une telle urgence simulée entrave de toute évidence l'appropriation collective de cette problématique; elle nuit à la réflexion éclairée et au renforcement d'un mouvement social de légitime résistance au projet.

Au bilan donc, malgré les défis considérables que cela constituait, nous avons collectivement appris beaucoup de choses, au cours des derniers mois, au sujet du projet de développement du gaz de schiste. Et il s'agit bien de <u>savoirs</u> et non d'opinions : ces savoirs sont fondés sur des informations valides fournies et croisées par une grande diversité de spécialistes et d'observateurs, dont plusieurs se sont exprimés dans le cadre de ces audiences. Au cours des neuf derniers mois, nous avons appris entre autres les informations clés suivantes :

- Il s'agit d'un <u>projet industriel extensif</u>, à grande échelle, très invasif sur les territoires concernés. On ne peut pas envisager de « projets-pilotes » sans avoir en tête que cette industrie ne peut être viable qu'à grande échelle. C'est toute une filière qui s'installe et pour de nombreuses décennies.
- L'industrie du gaz de schiste est une <u>entreprise énergivore</u> (qui requiert d'importantes quantités d'énergie pour la production de gaz gaz qui de surcroît est convoité comme source d'énergie pour la production du pétrole à partir des sables bitumineux en Alberta curieux retour des choses...);
- Il s'agit d'une <u>activité polluante (eau, air, sol)</u>, non seulement à l'échelle locale et régionale, mais à l'échelle globale : l'exploitation du gaz de schiste rendra disponibles de nouvelles quantités d'hydrocarbures en cette époque où les changements climatiques s'accentuent:
- Cette activité industrielle <u>prélève d'importantes quantités d'eau</u> dans des régions déjà en déficit; et le recyclage de l'eau d'un puits à l'autre tel qu'envisagé ne peut résoudre que très partiellement ce problème, en créant par ailleurs le nouveau problème de la gestion d'un fluide d'une extrême toxicité.
- Il s'agit d'une entreprise <u>à risque environnemental</u> (même les promoteurs, et leurs assureurs, et nos assureurs en conviennent). Il s'agit d'une entreprise à très haut risque si l'on considère l'ampleur de l'échelle de développement envisagée (dans certaines régions de l'état de New York, on compte six puits au km carré);
- <u>Si</u> certains <u>risques</u> pouvaient être minimisés par des adaptations technologiques, ils ne pourront pas être enrayés; en particulier, en ce qui a trait à la dynamique des fluides (eau et gaz) dans les couches souterraines;

- <u>La santé des populations</u> sera affectée en fait, elle est déjà affectée si l'on considère le stress considérable que les projets ont déjà fait subir à des milliers de citoyens;
- Le projet de développement du gaz de schiste implique <u>le viol de nos territoires</u> et de nos milieux de vie;
- Ce développement <u>rapportera bien peu</u> aux Québécois, et les gains économiques appréhendés pourraient être apportés par d'autres types d'entreprises. Entre autres, les emplois créés seront temporaires et ne seront pas de nature à contribuer à la structuration des économies locales et régionales, bien au contraire;
- Les seuls véritables bénéficiaires du développement du gaz de schiste seront les collaborateurs, les actionnaires et les employés des compagnies de la filière gazière;
- L'idée d'« indépendance énergétique » mise de l'avant par les promoteurs est fallacieuse : c'est le « tout au privé », dans un contexte de globalisation. On avance l'idée d'un « gaz local », mais sans prendre en compte les impacts « locaux », et aussi, dont les coûts pourront vraisemblablement être fort élevés;
- Et l'étatisation ou nationalisation ne réglerait pas certes les problèmes soulevés par cette filière désuète:
- On n'a pas besoin de ce gaz. Les promoteurs affirment que le gaz de schiste va permettre de « combler les besoins du Québec »? Quels besoins? Besoin d'énergie, certes, mais l'énergie peut provenir d'une pluralité d'autres sources que le gaz de schiste. Le gaz qu'on importe pour l'instant, en attendant les conversions industrielles et de transport, permet de faire la transition et cette transition sera d'autant plus rapide si nous investissons dès maintenant nos ressources et nos compétences dans l'alternative;
- On apprend aussi qu'au Québec, tous les éléments d'un système d'énergies renouvelables sont en place; ils peuvent être associés à des programmes d'économie et d'efficacité énergétique. Il ne manque que la volonté politique de le développer;
- Le projet de gaz de schiste n'a pas été évalué dans un processus comparatif avec les coûts et avantages d'autres sources, en particulier avec un système intégré d'énergies renouvelables;
- On apprend enfin que, si l'acceptabilité sociale est au cœur de l'argumentaire des promoteurs, en particulier du MNRF, <u>les critères et indicateurs d'une telle acceptabilité n'ont jamais été clarifiés.</u> En fait, le gouvernement et l'entreprise confondent <u>acceptation et acceptabilité.</u> On veut « faire adopter » le projet gazier dans un simulacre de pacte social. De façon générale, l'ensemble des informations colligées par les experts (non reliés à l'entreprise) et par les citoyens au cours des deniers mois ne confirme pas l'« acceptabilité » (ni d'ordre écologique, ni social, ni économique) du projet gazier et la dynamique collective de dénonciation et de résistance qui n'a cessé de se renforcer ne témoigne certes pas d'une acceptation sociale.

Au bilan, nous avons donc appris qu'on dispose actuellement de suffisamment d'informations pour **statuer fermement sur la non-pertinence de ce projet et le rejeter**. Quand on dit qu'il manque encore des informations, on fait référence à des informations techniques, très spécifiques, qui ne changeront rien au diagnostic du problème de fond. Nous avons recueilli suffisamment d'informations et nous avons collectivement longuement réfléchi et discuté : il ne faut pas aller de l'avant. Le « *shale game* », le « *gaz play* », n'en vaut pas la chandelle.

Alors, pourquoi poursuivre les études – toutes ces études dont la liste s'allonge et qui seront très coûteuses – pour un projet qui fondamentalement, n'a pas de sens, et qui de toute façon devra être transitoire parce qu'il est impératif d'investir dans d'autres filières, les filières d'un véritable avenir énergétique.

À quoi bon poursuivre les études visant à identifier des accommodements raisonnables à l'industrie déraisonnable des gaz de schiste? À quoi bon statuer sur les règlements, sur une distance de 200 mètres plutôt que 100 mètres d'une habitation? Ou convenir – à sens unique – sur des mesures de compensation? À quoi bon réviser la recette de soupe chimique, qui, de toute façon, sera toxique? Ce maquillage, ce faux-semblant est dérisoire et nous fait perdre du temps. C'est comme statuer sur les normes ISO 14 000 d'un bateau destiné à couler.

Nous sommes maintenant des centaines de milliers à demander un moratoire, c'est la moindre des choses. Essentiellement, cet arrêt – ce moratoire – devrait permettre de stimuler la réflexion et l'expertise collective pour structurer un projet énergétique québécois qui vaille la peine. Un projet qui donne envie à tous les Collin de ce monde, à tous les jeunes Québécois de participer à la construction d'un pays, de leur pays, au cours des décennies à venir.

En terminant, je voudrais mettre en évidence l'exemple de l'Équateur¹— dont 40 % de la population vit sous le seuil de la pauvreté — qui refuse l'exploitation du pétrole sur une partie de son territoire. Par référendum, le peuple équatorien (75 % des votes) a choisi de protéger la biodiversité — en lien avec les modes de vie traditionnels — et de ne pas contribuer davantage à la production de gaz à effet de serre. Le gouvernement équatorien a calculé que le coût global engendré par la mise en circulation du pétrole repéré dans le parc Yasuni (20 % de la production nationale) serait plus élevé pour la communauté internationale que la compensation demandée aux pays riches de l'ONU, via des crédits carbone accumulés dans un fond dont les intérêts serviront à développer les énergies alternatives au pays. L'Équateur souhaite devenir un modèle de pays novateur, leader d'une économie post-pétrole (énergie géothermique, solaire, maréemotrice, etc.).

Et pourquoi pas le Québec? Selon un récent sondage, les trois quarts de la population québécoise (même proportion qu'en Équateur) sont défavorables au projet de développement du gaz de schiste. Le Québec pourrait mettre à profit l'extraordinaire levier qu'offre son abondante énergie hydro-électrique pour devenir un leader de l'alternative et développer une expertise en énergies renouvelables et en efficacité énergétique. Au sein du peuple québécois, nous avons tout le talent et la créativité pour entreprendre.

Nous souhaitons que le rapport de ces audiences du BAPE appuie un tel projet de pays.

Nous souhaitons aussi que le rapport des commissaires, en cohérence avec la mission essentielle de cette institution admirable qu'est le BAPE, insiste sur la nécessité de renforcer les dynamiques de démocratie participative et délibérative, au-delà d'un seul rôle consultatif. Il

5

¹ Ce cas est abondamment documenté sur le WEB, via les médias en particulier. Entre autres, dans le journal *Le Monde* du 30-09-10, « L'Équateur renonce à son pétrole amazonien ».

s'agit là d'un critère fondamental d'acceptabilité sociale, dans le cas du gaz de schiste comme de toute autre question socialement vive au sein de notre société.

L'avancée d'une société civile locale et mondiale se manifeste notamment par une sensibilité accrue aux actes de paroles posés par les responsables politiques : par exemple, lorsqu'ils sont arrogants ou dissimulateurs. En particulier, le mensonge est aujourd'hui perçu comme inacceptable : une fois démasqué, il suscite de fortes mobilisations (...) Il ne fait plus de doute aujourd'hui que la capacité des citoyens d'anticiper l'avenir, d'imaginer de nouvelles pistes de développement est devenue indispensable à la dynamique d'une région ou d'un territoire...

Hansotte, M., Les intelligences citoyennes, 2005, p. 11.

Merci de votre écoute.